

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6415>



# Ces corps témoins du crime

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : samedi 2 juin 2018

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

### Georges Gumpel et Flore Murard-Yovanovitch.

*« Nous, les survivants, ne sommes pas les vrais témoins. C'est là une notion qui dérange, dont j'ai pris conscience peu à peu, en lisant les souvenirs des autres et en relisant les miens à plusieurs années de distance. Nous, les survivants, nous sommes une minorité non seulement exiguë, mais anormale : nous sommes ceux qui, grâce à la prévarication, l'habileté ou la chance, n'ont pas touché le fond. Ceux qui l'ont fait, qui ont vu la Gorgone, ne sont pas revenus pour raconter, ou sont revenus muets, mais ce sont eux, les "musulmans", les engloutis, les témoins intégraux, ceux dont la déposition aurait eu une signification générale. Eux sont la règle, nous, l'exception. »*  
*Primo Levi, Les naufragés et rescapés. Quarante ans après Auschwitz.*

Pour mémoire. Mathew Blessing, nigériane de 21 ans, dont le corps a été retrouvé dans la Durance, au barrage de Prelles le mercredi 9 mai, suite à une traque policière ; Mamadou, sénégalais, retrouvé mort d'épuisement au pied du col de Montgenèvre ; et le cadavre non identifié d'un jeune homme noir, sur le versant du côté italien du col de l'Échelle, restitué par la fonte des neiges.

Ces corps de personnes migrantes découverts dans les Alpes sur la frontière franco-italienne, ou qui réapparaissent à la fonte des neiges, sont ceux de jeunes migrants qui ont survécu à mille obstacles et abus, morts à cause de la traque et de la violence de nos États, à quelques pas de la frontière espérée.

Ces cadavres qui « ont vu la Gorgone », sont les témoins indésirables du crime masqué et externalisé par l'Europe (dont elle espère que les eaux engloutissent les traces). La Méditerranée, lieu du crime, devient la solution moderne et « acceptable » pour l'Europe qui ne veut ni répéter l'horreur sur son propre sol, mais n'a aucun scrupule à la sous-traiter ailleurs.

Ces corps des Hautes-Alpes, arrivés sur le sol européen, et non dans un ailleurs censuré ou recouvert par les eaux, sont le symbole des autres 30.000 disparus en moins de 20 ans (une évaluation provisoire et dont le bilan ne cesse et ne cessera de croître) et le nombre encore inconnu des milliers de morts de frontière dans le désert du Sub-Sahara et actuellement sur le territoire de l'Union européenne.

L'indécence de ce troisième cadavre inconnu méconnaissable, révélé par la fonte des neiges, retrouvé près de Bardonecchia, sa négritude et l'ombre entourant sa mort, est qu'il soit chez nous, à nos frontières. Il est en lui-même le témoin absolu. Il révèle la face cachée du crime, il est le miroir de la défaite idéologique, morale et politique de l'Occident en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle.

Noyades de masse organisées dans la Méditerranée devenue la fosse commune de l'Europe, fermeture des frontières, accords avec des régimes dictatoriaux pour bloquer les migrants dans les pays d'origine par tous les moyens, disparitions forcées, abus et tortures, refoulement collectif, internement de masse en camps, et négation du secours en mer : en conclusion, la négation du droit à la vie ; le rejet de l'autre et l'industrialisation de la férocité [1]. La « politique migratoire européenne » n'est en réalité rien d'autre qu'une chasse à l'homme destructrice, dont la finalité est la mort [2].

Nous n'avons certes pas le recul historique nécessaire pour mesurer l'ampleur du crime en cours, mais tous les indices concordent et les preuves établies sont là. Dizaines de rapports d'ONG et des Nations Unies et, surtout, les

dernières sentences du Tribunal Permanent des Peuples des Sessions de Palerme et de Paris [3], qui ont très justement utilisé la terminologie appropriée de crimes contre l'humanité. Nous sommes, en effet, face à un crime de masse, de négation du droit à la vie de l'autre, perpétré par les États européens et leurs agents. Un type de crime contre l'humanité nouveau, moderne et précisons-le, émancipé du crime fondateur et confirmé par le Statut de Rome [4]. Nul ne peut, par conséquent, rester indifférent et refuser ses responsabilités. La virulence, voire la terreur organisée contre les témoins et l'instauration du délit de solidarité par les États français et italien, en dernière analyse, apparaissent comme une tentative de museler les consciences en éveil, car il y a bien aujourd'hui une prise de conscience citoyenne, fondamentale et irréversible.

Lyon, 29 mai 2018

Georges Gumpel et Flore Murard-Yovanovitch

---

Georges Gumpel, enfant juif caché 1943-44, fils de déporté mort à Mauthausen, Partie civile au procès de Klaus Barbie, membre de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) ;

Flore Murard-Yovanovitch, Journaliste et écrivain, auteure de « L'abisso. Piccolo mosaico del disumano » (Stampa Alternativa, 2017).

---

[1] Mathieu Rigouste, La domination policière. Une violence industrielle, La fabrique éditions, 2012

[2] Grégoire Chamayou, Les chasses à l'homme, La fabrique éditions, 2010

[3] [Sentence](#) du Tribunal Permanent des Peuples, Session sur la violation des droits des personnes migrants et réfugiées, Session de Palerme (18-20 décembre 2017) et de Paris (4-5 janvier 2018)

[4] Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le texte du Statut de Rome est celui du document distribué sous la cote A/CONF. 183/ 9, en date du 17 juillet 1998, et amendé par les procès-verbaux en date des 10 novembre 1998, 12 juillet 1999, 30 novembre 1999, 8 mai 2000, 17 janvier 2001 et 16 janvier 2002. Le [Statut est entré en vigueur le 1er juillet 2002](#).